

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 NOVEMBRE 2018

Attribution des travaux pour le Laboratoire d'Initiative Rurale

Le dernier conseil communautaire de la Lomagne Gersoise s'est déroulé le 26 novembre dernier, au sein du siège administratif à Fleurance, devant une assemblée nombreuse.

L'ordre du jour était essentiellement consacré à 2 points concernant la nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), et l'attribution des travaux pour le Laboratoire d'Initiative Rurale à Fleurance.

Concernant la GEMAPI, les élus communautaires ont été partagés sur la question du financement de cette nouvelle compétence, désormais exercée par la communauté de communes en lieu et place des communes. Devant la possibilité laissée par l'Etat de financer cette compétence par une nouvelle taxe, ils ont finalement fait le choix d'opérer un transfert de charges de la part des communes, à hauteur des contributions et charges précédemment payées par ces dernières, et ne pas augmenter ainsi la pression fiscale. La taxe GEMAPI ne servira donc pas à payer des dépenses qui étaient déjà acquittées par l'impôt du territoire, et sera consacrée uniquement pour le financement des investissements à venir, trop lourds à supporter par les communes seules.

Les élus communautaires ont ensuite attribué les travaux pour le Laboratoire d'Initiative Rurale à Fleurance. Ce projet immobilier d'ampleur en plein centre-bourg de Fleurance pourra s'engager à partir de janvier prochain et permettra la création du bureau local de l'office de tourisme, d'un incubateur d'entreprises innovantes, d'un FabLab et d'une poussinière commerciale, desservi par un nouvel espace public et ouvert sur les commerces locaux.